



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/03/047

Finances locales - subventions

Séance du 31 mars 2025
Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 33
27 présents – 30 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel Prévention de la Délinquance) - Projet d'extension du système de vidéoprotection de la ville de Vauvert – Ajout d'une caméra

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER.

Absents ayant donné procuration :

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Serge GARNIER

Absents :

Carole CALBA
Emmanuelle GAVANON
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

RAPPORTEUR : M. Christian SOMMACAL, adjoint au maire

EXPOSE : Depuis 2006 la ville de Vauvert s'est dotée de la vidéoprotection. Afin de garantir le respect des libertés publiques et la transparence, le conseil municipal a adopté une charte d'éthique par délibération n° 2007/02/018 du 26 février 2007.

Aujourd'hui, il y a lieu de compléter le dispositif par l'implantation d'une caméra au quartier de la costière afin de faire bénéficier les habitants de cette protection place du Général Leclerc.

La Ville entend ainsi lutter plus efficacement contre certaine forme de délinquance touchant directement la population, en complément des moyens humains mobilisés, avec, sur le terrain, la présence de policiers municipaux, de gendarmes et d'éducateurs.

Pour permettre l'extension du système de vidéoprotection, un diagnostic de sûreté doit être réalisé par le référent sûreté en prévention technique de la malveillance, de la Gendarmerie Nationale qui pourra faire bénéficier la commune de son expertise et établir ce document.

Les lieux d'implantation prévus sont :
Place du Général Leclerc (école Pompidou)

Le fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a lancé un appel à projet 2025 permettant de soutenir les projets d'investissement en matière de vidéoprotection sur la voie publique, au profit des collectivités territoriales par le taux maximum de participation de l'état au financement du projet jusqu'à 50% du coût de la caméra.

Le coût prévisionnel pour l'acquisition et mise en place de la nouvelle caméra est estimé à 14 890 € HT.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal d' :

- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande de diagnostic de sûreté auprès du Général commandant le groupement de Gendarmerie du Gard.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention au taux de 40% au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces aux effets ci-dessus.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

